

## Négociation du préavis de grève du 19 avril Convergence des luttes !

La CGT a rappelé le contexte général dans lequel ce préavis s'inscrit et détaillé les points spécifiques concernant FTV :

### Emplois précaires

La CGT a réaffirmé son combat sans faille contre la précarité. Pour la direction, il n'y a pas d'aggravation de la précarité, parce qu'un accord relatif à l'emploi permanent a été proposé. « Il permet de gérer la population concernée par des « paliers » (80 jours) ». Un comble ! Cet accord a été mis à la signature mais n'a pas été ratifié. La direction accepte de le rediscuter le 3 mai.

Par ailleurs, en CCE, la direction a proposé un dispositif qui permettrait de faire le point au bout de 3 mois sur la continuité dans l'entreprise ou non des personnels nouveaux. Cette proposition n'a pas remporté l'avis favorable des élus. Il en sera également question le 3 mai.

### Droits syndicaux

La CGT rappelle les contentieux en cours sur le droit de grève (Note Pflimlin et droit pour un même syndicat de déposer des préavis sur des périmètres différents).

Pour la direction, les nouvelles instances sociales ont été négociées et l'accord obtenu constitue un bon équilibre.

La CGT rappelle qu'en ce qui concerne les moyens syndicaux, de nombreux problèmes se posent en raison du non remplacement des personnels mis à disposition. La direction répond que la règle est partout la même...

### Affaiblissement des collectifs de travailleurs et détérioration des conditions de travail

La direction précise que l'accord sur la Qualité de Vie au Travail existe et que les choses, selon elle, vont mieux. La CGT affirme que s'il y a accord QVT, c'est bien parce qu'il y avait une situation dégradée pour les salariés. Elle regrette que des situations extrêmes aient encore lieu en ce moment dans un certain nombre de sites. La direction dit qu'il faut du temps à l'accord pour qu'il se déploie.

### NAO

La CGT rappelle que chaque année, depuis hélas longtemps déjà, les NAO sont un théâtre où la même scène se joue, avec à la clé une stagnation salariale pour une immense majorité de salariés. La direction demande d'attendre la fin des réunions de négociation, le 22 mai, pour juger...

### Accord collectif

La direction dit qu'elle souhaite entamer au plus tôt les discussions sur certains aspects, notamment ceux liés aux nouvelles instances. Les discussions auront lieu avant fin juin sur ces points. Ensuite, il faudra faire un « toilettage », une « révision » de l'accord. En cette période « macro-économique » pas de quoi rassurer les salariés !

**Le préavis est donc maintenu.  
Tous en grève  
et dans les manifestations  
le 19 avril !**

Paris, le 18 avril 2018

